

**ALSACE**



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN**

MISSION ÉDUCATION SPORT ET JEUNESSE

DIRECTION DES POLITIQUES IMMOBILIÈRES

SERVICE CONSTRUCTION

Hôtel du Département

Place du Quartier Blanc

67964 STRASBOURG Cedex 9

## **RECONSTRUCTION DE L'UNITÉ TECHNIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SCHIRMECK**

### **NOTE DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME DE TRAVAUX**



# SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION.....	3
2. LE SITE .....	3
2.1. Localisation.....	3
2.2. Configuration actuelle .....	4
3. ÉTAT DES LIEUX.....	4
3.1. <i>Descriptif sommaire des bâtiments impactés par le projet</i> : .....	4
3.1.1. Hangar à sel.....	4
3.1.2. Garage VL.....	5
3.1.3. L'atelier et stockage de matériel .....	6
3.1.4. Garage PL.....	6
3.1.5. Réfectoire, vestiaires, atelier agents.....	7
3.1.6. Bureaux et l'administration .....	7
3.1.7. Ouvrages extérieurs : .....	8
3.2. <i>Effectifs et inventaire du site</i> : .....	9
3.2.1. Personnel.....	9
3.2.2. Matériel .....	9
4. LES BESOINS.....	9
5. SCÉNARIO ENVISAGÉ.....	13
5.1. <i>Contraintes</i> : .....	13
5.2. <i>Scénario avec construction en R+1</i> : .....	13
6. BUDGET DE L'OPERATION .....	14
7. PLANNING DE L'OPERATION .....	14

## 1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Les bâtiments de l'Unité Technique datent des années 1980. Ils sont vétustes, et ne répondent plus aux besoins de l'Unité Technique en termes de fonctionnement.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé de la reconstruire en totalité sur le même site.

L'unité technique a pour vocation d'accueillir les agents en charge de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales du canton de Schirmeck.

Le centre sera composé de :

- locaux administratifs
- locaux sociaux pour le personnel
- locaux techniques
- locaux d'exploitation intérieurs
- locaux d'exploitation extérieurs
- le stationnement des véhicules du personnel et du public

## 2. LE SITE

L'UTCD est situé 10 route du Donon, 67130 SCHIRMECK et occupe actuellement une superficie d'environ 9 300 m<sup>2</sup>.

### 2.1. Localisation





## 2.2. Configuration actuelle



## 3. ÉTAT DES LIEUX

### 3.1. Descriptif sommaire des bâtiments impactés par le projet :

L'Unité Technique de Schirmeck est composée de 6 bâtiments :

- le hangar à sel,
- un garage véhicules légers (VL),
- un atelier et stockage de matériel,
- un garage poids lourds (PL),
- réfectoire, vestiaires, atelier agent,
- les bureaux et l'administration.

#### 3.1.1. Hangar à sel



L'emplacement et les dimensions du hangar ne permettent pas une utilisation optimale et fonctionnelle :

- hauteur sous toiture ne permet pas les déchargements des véhicules de livraison directement dans le hangar
- quai de chargement sur la voirie publique comportant des risques d'accident
- volume de stockage insuffisant
- cheminement des véhicules de chargement dangereux
- La capacité de stockage actuelle est insuffisante (environ 500 tonnes).
- le positionnement rendent difficile les opérations de chargement et déchargement.
- signes de faiblesses structurelles : les aciers de construction des poteaux en béton armé sont apparents.

Il est à noter que l'aire de chargement actuelle est localisée sur le domaine public par un renforcement sur le trottoir.

C'est pourquoi, il est demandé la réalisation d'un hangar à sel couvert permettant de résoudre ces dysfonctionnements.

### 3.1.2. Garage VL



Un garage à deux places qui sert actuellement de complément de stockage de matériel de signalisation.

Ce bâtiment est vétuste et n'a plus d'utilité. Il est donc préconisé de le démolir afin de reconstruire un garage VL permettant d'abriter l'ensemble des 4 véhicules légers de l'unité technique.



### 3.1.3. L'atelier et stockage de matériel



Le bâtiment est en relativement bon état mais sa capacité est insuffisante et il n'est pas fonctionnel. Il est donc préconisé de le démolir afin de reconstruire un atelier mieux adapté.

### 3.1.4. Garage PL



Le bâtiment ne répond plus aux besoins fonctionnels. En raison des portes sectionnelles sont trop basses, il ne permet pas l'accueil des camions et tracteurs. De plus, il présente de nombreuses dégradations.

Il est donc préconisé de le démolir et de reconstruire un bâtiment plus fonctionnel, offrant une aire de stationnement et une zone de maintenance pour les camions et tracteurs du site.

### 3.1.5. Réfectoire, vestiaires, atelier agents



Bâtiment est vétuste, sa surface est insuffisante, particulièrement en période hivernale.

### 3.1.6. Bureaux et l'administration



Le bâtiment a une capacité d'accueil suffisante. Néanmoins son éloignement avec les locaux techniques ne permet pas une communication optimale entre l'administration et les équipes techniques. Depuis les bureaux il n'y a pas de visibilité sur les ateliers et la cour.

Il est donc préconisé de le démolir et de reconstruire des nouveaux bureaux en tenant compte des besoins fonctionnels.



### 3.1.7. Ouvrages extérieurs :



Boxes de stockage extérieur



Stockage huile



Cuves à saumure

Le Site possède également des zones de stockage, des parkings véhicules légers extérieurs et une station essence. Ces ouvrages devront être démolis et reconstruits. L'ensemble de ces zones techniques devront être repensées.



### 3.2. Effectifs et inventaire du site :

#### 3.2.1. Personnel

- 1 chef d'unité
- 1 Responsable Entretien et Exploitation de la Route (REER)
- 1 responsable des équipes d'exploitation
- 2 assistants
- 10 adjoints techniques (effectif porté à 15 adjoints en phase hivernale)
- 1 secrétaire assistante

Un total de 16 personnes (21 en période hivernale).

#### 3.2.2. Matériel

Dans le cadre de l'entretien du réseau routier départemental et de la viabilité hivernale, les agents du site disposent de :

- 5 camions type KERAX
- 3 fourgons
- 1 Unimog avec fraise à neige et turbine
- 1 tracteur avec débroussailleuse
- 1 chargeur de type « manitou » pour la période hivernale
- 6 saleuses
- 6 lames de déneigement
- 4 véhicules légers

## 4. LES BESOINS

	Nom du local	Nombre d'agents / nombre de locaux	Surface Utile	Total Surface Utile	Surface extérieure
<b>A</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			<b>115</b>	
<b>A.1</b>	<b>Accueil</b>			<b>27</b>	
A.1.1	Sas d'entrée	1	4	4	
A.1.2	Hall d'entrée - espace d'attente	1	15	15	
A.1.3	Sanitaires publics H + F	2	4	8	
<b>A.5</b>	<b>Salle de réunion</b>			<b>20</b>	
A.5.3	Petite salle de réunion	1	20	20	
<b>A.6</b>	<b>Locaux de rangement</b>			<b>50</b>	
A.6.1	Archives - local commun	1	50	50	
<b>A.7</b>	<b>Locaux complémentaires</b>			<b>12</b>	
A.7.1	Bureau de passage	1	\	12	
<b>A.9</b>	<b>Local photocopieur</b>			<b>6</b>	
A.9.1	Local photocopieur	1	6	6	

<b>B</b>	<b>SECTEUR ROUTES</b>			<b>75</b>	
<b>B.2</b>	<b>UTCD</b>			<b>75</b>	
B.2.1	Chef De l'UTCD	1	15	15	
B.2.2	Responsable entretien routier	1	12	12	
B.2.3	Bureau des responsables d'équipes	1	\	15	
B.2.3.1	Assistant responsable d'équipes	2		21	
B.2.4	Sécrétaire UTCD	1	\	12	
<b>E</b>	<b>ESPACE SOCIAL</b>			<b>85</b>	
<b>E.1</b>	<b>ESPACE SOCIAL - Locaux du personnel</b>			<b>85</b>	
E.1.1	Vestiaires H	15	\	23	
E.1.2	Vestiaires F	0	\	5	
E.1.3	Sanitaires H	15	\	10	
E.1.4	Sanitaires F	0	4	4	
E.1.5	Douches H	15	2	7,5	
E.1.6	Douche F	0	2	2	
E.1.7	Salle des repas (1,5m <sup>2</sup> / agent)	21	1,5	25,2	
E.1.8	Salle de détente				
E.1.9	Local de décrottage & rinçage	1	3	3	
E.1.10	Local de séchage (bottes et cirés)	1	6	6	
<b>F</b>	<b>LOCAUX TECHNIQUES</b>			<b>18</b>	
<b>F.1</b>	<b>locaux techniques</b>			<b>18</b>	
F.1.1	Local poubelles déchets	1	6	6	
F.1.3	Local ménage avec stockage	1	4	4	
F.1.5	Chaufferie	0	0	0	
F.1.6	Traitement de l'air	0	0	0	
F.1.7	TGBT	1	4	4	
F.1.8	TDBT	0	0,5	0	
F.1.9	Local "serveur informatique"	1	4	4	



G EXPLOITATION Bâtiment				1088	
<b>G.1 Magasins</b>				<b>418</b>	
	Magasin général				
G.1.1	- Local gros outillage	1	15	15	
G.1.2	- Local batterie	1	5	5	
G.1.3	- Zone Pneus	1	15	15	
G.1.4	- petites fournitures	1	15	15	
G.1.5	Réserve huile	1	10	10	
G.1.6	Produits dangereux	1	8	8	
G.1.7	Local urgence	1	10	0	
G.1.8	Signalisation temporaire	1	200	200	
G.1.9	Atelier signalisation	1	50	50	
G.1.10	Signalisation permanente	1	100	100	
<b>G.2 Locaux annexes</b>				<b>19</b>	
G.2.1	Bureau magasinier	1	12	12	
G.2.2	Sas "point d'eau"	1	3	3	
G.2.3	Sanitaire mixte	1	4	4	
<b>G.3 Garages</b>				<b>560</b>	
G.3.1	PL	5	70	350	
G.3.2	Tracteurs	0,5	70	35	
G.3.3	Tracteur spécialisé et/ou VL	1	70	70	
G.3.4	Fourgons	1,5	70	105	
	Broyeur à branche				
	Remorque à plateau				
	Tondeuse auto-portante				
<b>G.4 Ateliers UTCD</b>				<b>91</b>	
G.4.1	Mécanique	1	84	84	
G.2.2	Sas "point d'eau"	1	3	3	
G.2.3	Sanitaire mixte	1	4	4	

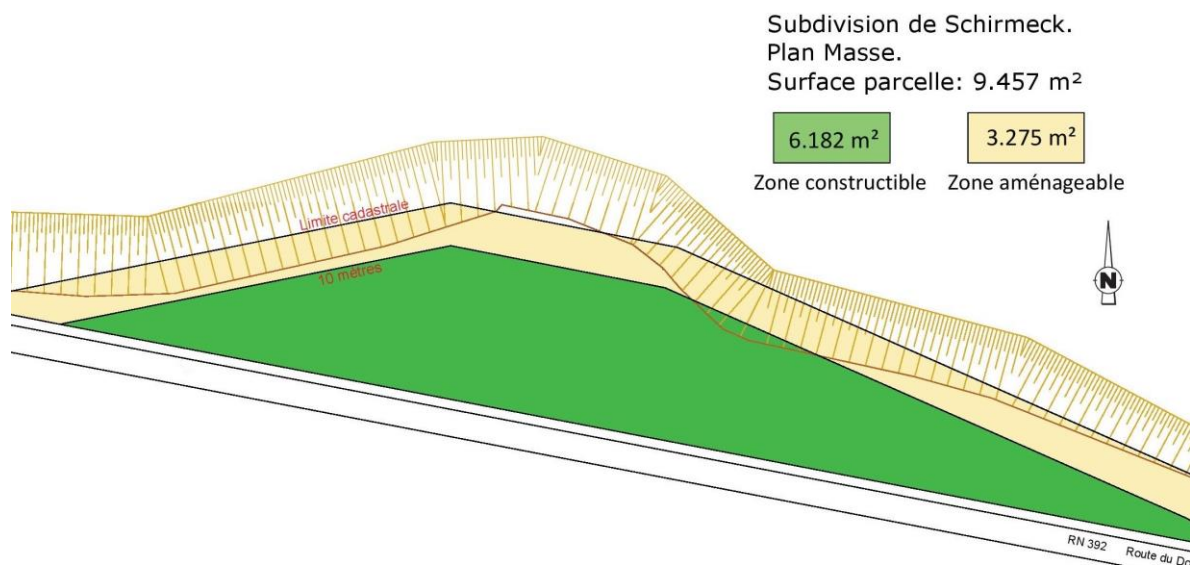
<b>H</b>	<b>EXPLOITATION Extérieur</b>				<b>732</b>
<b>H.1</b>	<b>Station de service couverte</b>				<b>100</b>
H.1.1	Distribution de carburant	1	100		100
<b>H.2</b>	<b>Aire de lavage</b>				<b>106</b>
H.2.1	Aire de lavage ouvert	1	98		98
H.2.2	Local nettoyeur haute pression	1	8		8
<b>H.3</b>	<b>Stockage couvert</b>				<b>390</b>
H.3.1	Abri à sel couvert	1	270		270
H.3.2	Zone de desserte de l'abri à sel couvert				
H.3.3	Abri saleuses + rabots	1	40		40
H.3.4	3 Boxes à matériaux couvert	3	20		60
H.3.5	1 Boxe stockage d'enrobé à froid	1	20		20
<b>H.4</b>	<b>Stockage à ciel ouvert</b>				<b>60</b>
H.4.1	3 Boxes à matériaux de 5m x 4m	3	20		60
<b>H.5</b>	<b>Cuves à saumure</b>				<b>36</b>
H.5.1	Cuves à bacs de rétention	1	36		36
<b>H.6</b>	<b>Déchetterie</b>				<b>40</b>
H.6.1	Stockage bennes	1	40		40
<b>H.7.1</b>	<b>Stationnement véhicules</b>				
	PL	0	P.M.		
	VL	4	P.M.		
<b>I</b>	<b>AMENAGEMENT EXTERIEUR</b>				<b>19</b>
<b>I.1</b>	<b>Stationnement</b>				
I.1.1	Parking personnel	20	P.M.		
I.1.2	Parking public		P.M.		
<b>I.2</b>	<b>Abri vélos &amp; motos</b>				<b>19</b>
I.2.1	vélos	10	1,5		15
I.2.2	motos	2	2		4



## 5. SCÉNARIO ENVISAGÉ

### 5.1. Contraintes :

La principale contrainte est liée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et plus particulièrement à l'article 6.3 de la section 2 du chapitre 2 du règlement applicable en zone UB, article relatif à la distance à respecter pour la construction par rapport à la limite cadastrale de la forêt. Cet article stipule qu'une distance minimum de 10 mètres doit être respectée pour toutes constructions ou installation par rapport à cette limite cadastrale de la forêt. Ceci restreint la surface constructible de la parcelle.



### 5.2. Scénario avec construction en R+1 :

Afin de respecter le référentiel départemental des UTCD et vu la surface restreinte, il devra probablement être envisagé de construire certains bâtiments en R+1, notamment l'administration et les locaux sociaux. Les implantations de certains ouvrages comme les boxes de stockage seront soumises à autorisation voire à dérogation.

